

## MOTION PRÉSENTÉE PAR LES PERSONNELS ENSEIGNANTS

DU LP.....

Le calendrier scolaire 2013-2014 remet en cause nos obligations de service, au « motif » de « rattraper la journée de prérentrée non scolarisée ... »

En effet dans un renvoi de bas de page de l'annexe de l'arrêté fixant le calendrier scolaire 2013-2014 publié au BOEN (bulletin officiel) du 28 novembre 2012 : « Une journée de cours sera rattrapée », le mercredi 13 novembre 2013 et/ou le mercredi 11 juin 2014.

Cette journée supplémentaire servirait, en fait, à compenser la perte d'une journée de cours pour les élèves : le jour de prérentrée du lundi 2 septembre ! Les enseignants devraient donc rattraper une journée déjà travaillée !

Le Ministère le justifie en prétendant que la durée obligatoire de l'année scolaire serait de 144 jours. Or l'article L 521-1 du code de l'Éducation qui traite de la durée de l'année scolaire prévoit un nombre de semaines et non un nombre de jours : « L'année scolaire comporte trente-six semaines au moins réparties en cinq périodes de travail, de durée comparable, séparées par quatre périodes de vacances des classes.(...) ».

Le calendrier 2013-2014 publié au BO respecte les 36 semaines y compris en intégrant les deux semaines de congés de la Toussaint.

L'article L 521-1 du code de l'Éducation est respecté : il n'y a donc aucune récupération due par les enseignants

Après la journée, dite « de solidarité » du lundi de pentecôte, travaillée mais non payée, voilà maintenant une nouvelle journée, celle de la prérentrée, qui serait travaillée deux fois ! Une fois sans les élèves, une fois avec.

Faudra-t-il bientôt rattraper les jours fériés quand ils tombent sur un jour travaillé ?

En plus ce « rattrapage » tel qu'on veut l'imposer aux enseignants, pose non seulement de vrais problèmes d'organisation (transports scolaires, UNSS, etc), mais encore conduit à la plus grande des confusions et à une inégalité entre établissements (pas de rattrapage dans les lycées ouverts le mercredi après-midi) ou pire encore refaire, le mercredi, les cours du lundi précédent qui ont déjà eu lieu)

Nous demandons l'annulation du « rattrapage » de la journée du lundi 2 septembre 2013.